

- 1 DEC. 2003


- VU l'arrêté DES n° 98-00045 du 17 février 1998 portant autorisation de création d'un foyer Logement pour personnes âgées de 28 places à Mulhouse dénommé « Résidence Les Capucines » ;
- VU le jugement du Tribunal de Grande Instance de Mulhouse -Chambre Commerciale, section II - en date du 22 octobre 2003 de mise en liquidation judiciaire de la SARL ANTUNES sous l'enseigne « Les Capucines » dont le siège social est sis, 1 Rue du Bourg à Mulhouse ;
- VU la nomination par le Tribunal susvisé d'un mandataire judiciaire pour la liquidation de la société précitée ;

SUR PROPOSITION du Directeur Général des Services du Département.

ARRETE

Pour copie conforme
COLMAR, le 05 DEC. 2003
Pour le Président par délégation

Le Directeur
Pour le Directeur
Le Chef de Service


Sophie DINTINGER

ARTICLE 1^{er} -

Le jugement prononcé en date du 22 octobre 2003 par le Tribunal susvisé de mise en liquidation de la SARL ANTUNES sous l'enseigne « Les Capucines » dont le siège social est sis 1 Rue du Bourg à Mulhouse, et qui exploite le foyer logement « Les Capucines », rend caduque l'autorisation de fonctionnement de l'établissement précité délivrée par arrêté départemental en date du 17 février 1998.

ARTICLE 2 -

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général Adjoint chargé du Pôle Solidarité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'administrateur judiciaire désigné pour la liquidation de la société précitée sis à Mulhouse et inséré dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

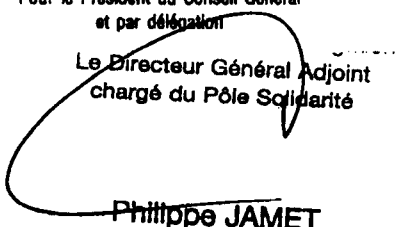
ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat - 1 DEC. 2003
	Publication - Notification le 04 DEC. 2003



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Le Directeur Général Adjoint
chargé du Pôle Solidarité


Philippe JAMET

LE PRESIDENT


Constant GOERG